

COVID-19

Coronavirus

Que faire pour protéger les personnes à risque ?



Les personnes à risque (voir la liste site ministère de la santé) sont celles qu'il faut protéger en priorité du coronavirus. Elles ont plus de risque de développer des formes graves de la maladie et d'être hospitalisées. Pour cela, elles doivent rester à domicile. Elles doivent pouvoir compter sur chacun de nous pour les protéger. Et si elles sont isolées, elles peuvent également se faire connaître auprès de leur mairie pour bénéficier d'initiatives locales ou des services d'associations.

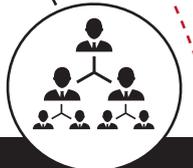
Ci-dessous les gestes qui peuvent être réalisés par chacun d'entre-nous pour les protéger :

Je vérifie que mes patients à risque restent chez eux (en arrêt de travail ou en télétravail) et qu'ils sont accompagnés dans leur quotidien afin de limiter leurs sorties. Je favorise aussi leur prise en charge à domicile (livraison de médicaments, prélèvements biologiques, suivi infirmier...).



Professionnels de santé

L'employeur



On a tous un rôle à jouer pour protéger **les personnes à risque**

J'ai informé mes salariés pour que les plus à risque puissent bénéficier d'un arrêt de travail si je ne peux pas aménager leur activité en télétravail.

On applique scrupuleusement les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale pour éviter de tomber malade ou de transmettre la maladie. On continue à respecter les règles de confinement. #ResterChezVous



Et chacun de nous...

Je veille sur mes proches et mes voisins : je fais leurs courses, je vais chercher leurs médicaments à la pharmacie... tout en respectant les mesures barrières et de distanciation. Si je partage le même domicile qu'une personne à risque et que je travaille, j'en parle à mon médecin pour bénéficier éventuellement d'un arrêt de travail. Et si je tombe malade, je préviens mon proche à risque et je m'isole en veillant à ce qu'une autre personne continue à prendre soin de lui.



Les proches